

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

-----  
Arrondissement  
de Lyon

-----  
Métropole de Lyon

République Française

-----  
COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 30 mars 2023

Liste des délibérations publiée le 7 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Président : M. Bernard MOMIN

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**7**

**Compte administratif 2022**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, BARRIER, GUERINOT, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU (pouvoir à M. BARRIER jusqu'au rapport n° 4), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU à partir du rapport n° 9), LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BAZAILLE (pouvoir à Mme SARSELLI), DUMOND (pouvoir à M. CAUCHE), FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie principale d'Oullins.

L'exécution 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts menés pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de la population. Le contexte économique de cet exercice est marqué par l'inflation et l'incertitude sur son évolution. De plus, l'année 2022 s'est traduite par l'application de nouvelles mesures gouvernementales sur les traitements des agents, désormais intégrées pour la plupart d'entre elles dans la structure du budget RH. L'optimisation des ressources a permis des investissements importants, un niveau d'endettement soutenable, et de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Les comptes de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Compte administratif 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Report à nouveau N-1 (2021)	796 454,00 €	3 593 489,79 €	4 389 943,79 €
Titres émis sur l'exercice	23 238 057,45 € -	3 439 895,59 € -	26 677 953,04 -
Mandats émis sur l'exercice	20 314 148,52 €	4 170 619,20 €	24 484 767,72
<b>Résultat de l'exercice (hors report à nouveau)</b>	<b>2 923 908,93 €</b>	<b>-730 723,61 €</b>	<b>2 193 185,32 €</b>
<b>Résultat de l'exercice (avec reports)</b>	<b>3 720 362,93 €</b>	<b>2 862 766,18 €</b>	<b>6 583 129,11 €</b>

Pour l'investissement, le résultat est affecté prioritairement au financement des **restes à réaliser en investissement**, reportés sur le budget 2023, dont les montants sont présentés ci-après. Pour rappel, les dépenses d'investissement sont regroupées en opérations budgétaires et en autorisations de programme.

Restes à réaliser	Investissement
RAR Recettes	510 958,84 € -
RAR Dépenses	2 246 109,25 €
Solde RAR	-1 735 150,41 €
<b>Résultat net investissement après couverture des RAR</b>	<b>1 127 615,77 €</b>

Pour le fonctionnement, le résultat excédentaire permettra à la fois de couvrir l'ensemble des dépenses obligatoires en fonctionnement et de financer les investissements 2023, par le biais d'un virement vers l'investissement (inscrits aux chapitres 023 – 021 du BP 2023).

## **I) Section de fonctionnement**

### **I.1 Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à **19 458 409,34 € soit une augmentation de + 3,35 %** par rapport au compte administratif 2021. Elles ont été exécutées à hauteur de 95,41 % des inscriptions budgétaires.

#### **I.1.1) Dépenses de gestion**

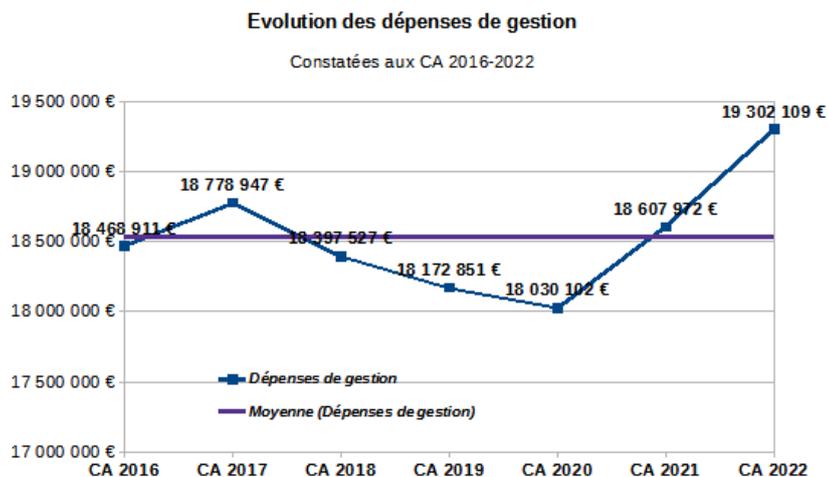
Les dépenses de gestion regroupent les dépenses comptabilisées aux chapitres 011, 012, 014 et 65 du compte administratif. Elles représentent les dépenses de fonctionnement récurrentes et les plus structurelles du budget communal. En 2022, elles représentent **19 302 109,36 €** et s'inscrivent en augmentation de **+ 3,73 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution des dépenses de gestion pour l'année 2022 s'élève à 96 %.

Dépenses de gestion	de	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>En €</b>		18 778 947 €	18 397 527 €	18 172 851 €	18 030 102 €	18 607 972 €	<b>19 302 109 €</b>
<b>Evolution %</b>		1,68 %	-2,03 %	-1,22 %	-0,79 %	3,21 %	<b>3,73 %</b>

Les dépenses de gestion sont maîtrisées avec une évolution annuelle sur 6 ans à – 0,76 %. Elles augmentent cependant significativement sur l'exercice 2022, pour près de **695 000 €**.

Les principaux facteurs de hausse sont l'intégration des **mesures gouvernementales sur les salaires** (+ 580 782 €) et **l'inflation** sur les charges à caractère général (+ 367 490 €), particulièrement l'énergie .

Le principal facteur de baisse est la réduction du **prélèvement SRU** pour - 335 282 €.

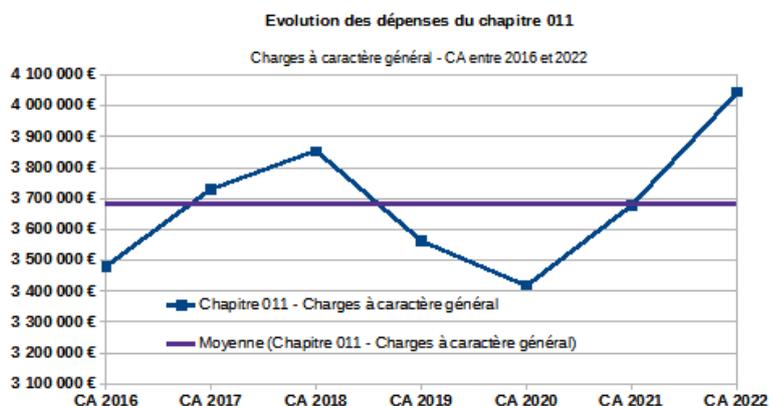


### Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du matériel et de bâtiments, par exemple. En 2022, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre atteignent **4 044 815 €** et s'inscrivent en **augmentation de près + 10 %** (+ 367 490 €) par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre affiche un taux d'exécution des inscriptions budgétaires de 93 % (BP 22).

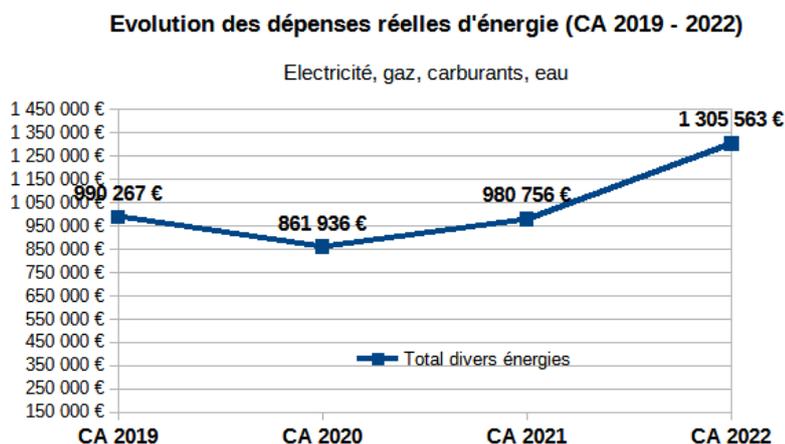
Charges à caractère général	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 011 en €	3 730 491 €	3 852 391 €	3 563 178 €	3 419 204 €	3 677 325 €	<b>4 044 815 €</b>
Evolution %	7,23 %	3,27 %	-7,51 %	-4,04 %	7,55 %	<b>9,99 %</b>



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des charges à caractère général est de **2,75 %**.

L'évolution du chapitre 011 s'explique principalement par :

- **L'augmentation des charges d'énergie et de fluides :**  
+ 324 807 € entre 2021 et 2022 suite à la volatilité des prix du gaz, l'augmentation des prix en électricité et sur les carburants.



Natures comptables	Dépenses énergie	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022 2021	en %
60611	EAU	104 280 €	85 515 €	96 849 €	104 685 €	7 836 €	8,09 %
60612	ELECTRICITÉ	511 223 €	548 013 €	508 368 €	599 948 €	91 580 €	18,01 %
60613-60618	GAZ	329 717 €	204 225 €	341 606 €	560 293 €	218 686 €	64,02 %
60622	CARBURANT	45 048 €	24 183 €	33 933 €	40 637 €	6 704 €	19,76 %
	<b>Total divers énergies</b>	<b>990 267 €</b>	<b>861 936 €</b>	<b>980 756 €</b>	<b>1 305 563 €</b>	<b>324 807 €</b>	<b>33,12 %</b>

- **L'augmentation globale des prix, notamment en matière de fournitures** (+ 30 888 € soit + 9 %) : alimentation, petits équipements, fournitures de bureau, fournitures pour les établissements scolaires, produits d'hygiène, papeterie ...

### Charges de personnel (chapitre 012)

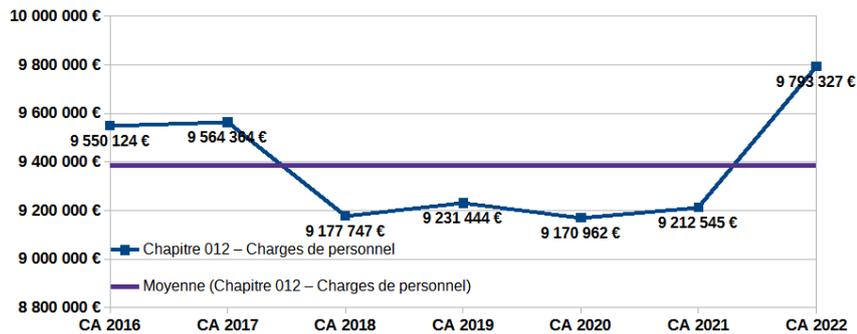
Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et les plus contraints. En 2022, **les charges de personnel se sont élevées à 9 793 326,64 €, soit une augmentation de + 6,30 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 98,43 %.

Le chapitre 012 n'avait jamais atteint un tel résultat de fin d'exercice, principalement dû aux mesures gouvernementales conjoncturelles (prime inflation par exemple) et structurelles (augmentation des traitements des catégories C et B par exemple).

Charges de personnel	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 012 en €	9 564 364 €	9 177 747 €	9 231 444 €	9 170 962 €	9 212 545 €	<b>9 793 327 €</b>
Evolution %	0,15 %	-4,04 %	0,59 %	-0,66 %	0,45 %	<b>6,30 %</b>

### Evolution des dépenses du chapitre 012

Charges de personnel - CA entre 2016 et 2022



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des charges de personnel est de **- 0,47 %**.

L'année 2022 a été marquée par la fin de la crise sanitaire (réouverture de tous les services) et par une inflation forte. De nombreuses mesures gouvernementales ont fortement impacté les charges de personnel, avec, ci-dessous, le détail chronologique.

Janvier 2022 :

- première augmentation du SMIC ainsi que l'augmentation des traitements des agents de catégorie C : + 22 000 €
- bonification d'ancienneté d'une année de carrière pour les agents de catégorie C (accélérant la carrière et accentuant le coût du GVT) : + 117 250 €
- hausse des charges patronales (+0,05 %) des salaires bruts pour le financement de l'apprentissage
- Hausse du taux de charge patronale transport (0,05 %)

Février 2022 :

- Versement de la prime inflation (sur conditions de revenus) + 19 100 €
- Augmentation de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat, basée sur l'inflation : + 9 500 €

Mars 2022 :

- Mise en place d'une indemnité de fin de contrat pour les contractuels recrutés pour pourvoir des emplois permanents ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (CGFP, art. L554-3) : +12 000 €

Juillet 2022 :

- 2ème augmentation du SMIC et augmentation des traitements des agents de catégorie C : + 11 000 €

Septembre 2022 :

- augmentation des traitements des agents de catégorie B : + 12 000 €.

La maîtrise des dépenses de personnel résulte des orientations mises en place en matière de ressources humaines et de qualité de vie au travail, définies dans les lignes directrices de gestion. Une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) pro-active permet de redéfinir des organisations, développer des compétences et de la polyvalence. Le redéploiement de certains postes et les reclassements s'en trouvent facilités. 25 agents ont pu être accompagnés vers des reconversions professionnelles (mutations, disponibilités pour projet personnel, bilans de compétences etc.)

Tout ce travail permet à la collectivité de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés qui est de 6 % de l'effectif total et qui porte de ce fait le montant de la pénalité de 21 846.46 € versée en 2021 à zéro en 2022 (chapitre 011).

L'incidence GVT (Glissement vieillesse technicité), sur l'année 2022, atteint un montant de + 117 250 €.

D'autres facteurs RH impactent l'année 2022 :

- Sept d'agents sont en congé de longue maladie, longue durée et un en congé de formation. Les remplacements sur leur poste (4 ETP) représentent 136 000 €. Certains sont dans une démarche de reclassement ou de reconversion voire d'inaptitude.
- La création de postes d'agents contractuels horaires permet de remplacer les ATSEM sur les temps périscolaires du soir : + 50 000 €

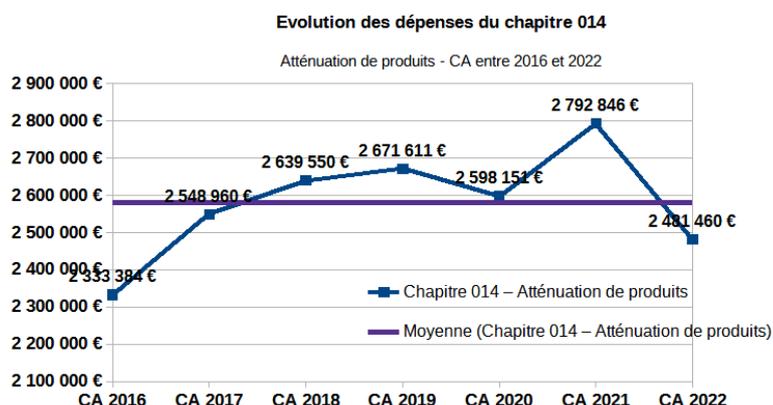
L'absentéisme est de 7,48 % pour les agents de la Ville en 2022 (contre 7,87 % en 2021).

#### Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre de dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la Ville. Il s'agit notamment de l'**attribution de compensation** versée par la commune à la Métropole de Lyon, du prélèvement dit « **SRU** » supporté par la Ville, majoré du fait de la carence de logements sociaux sur le territoire, et des prélèvements liés aux dispositifs de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**).

Pour 2022, les **dépenses exécutées au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 481 460,04 €, soit une diminution de – 11,15 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 99,13% 90% BP.

Atténuation de produits	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 014 en €	2 548 960 €	2 639 550 €	2 671 611 €	2 598 151 €	2 792 846 €	<b>2 481 460 €</b>
Evolution %	9,24 %	3,55 %	1,21 %	-2,75 %	7,49 %	<b>-11,15 %</b>



La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des atténuations de produits est de **+5 %**

Il convient ici de rappeler que l'évolution des dépenses de ce chapitre est très fortement liée à des **facteurs exogènes** tels que la valorisation des transferts de charges dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, ou encore la variation de la contribution fidésienne au FPIC.

- Le **prélèvement SRU** s'est chiffré à 240 521 € soit une diminution importante de -58 % représentant – 335 273 € correspondant à la mobilisation du foncier communal pour la création de logements sociaux

- Les **attributions de compensation** relatives aux transferts de compétences vers la Métropole se sont chiffrées à 1 994 703 € soit au même niveau qu'en 2021
- Le **FPIC** s'est chiffré à 246 236 € soit + 23 887 € par rapport à 2021.

#### Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

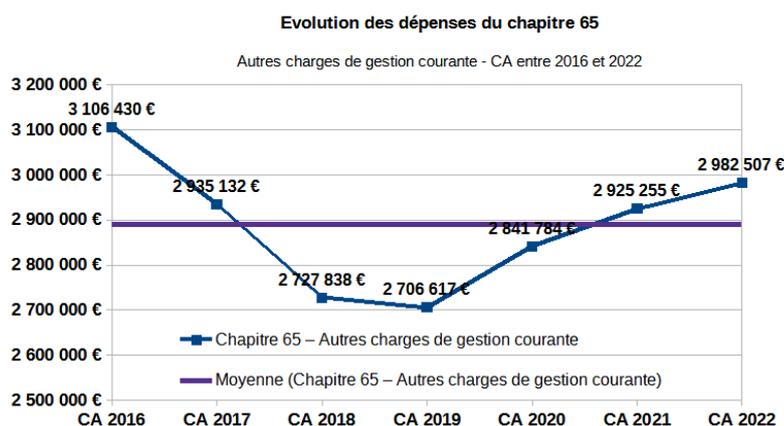
Ce chapitre regroupe les participations obligatoires versées par la Ville (CCAS, intercommunalités), les subventions aux personnes morales de droit privé (notamment les associations et les écoles), les indemnités et charges sociales des élus, et divers droits et redevances. En 2022, **2 982 507,49 € de dépenses sont réalisées au sein de ce chapitre, soit une progression de + 1,96 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution est de 99,59 %.

La subvention versée par la Ville au **CCAS** est au même niveau qu'en 2021 soit 1 350 000 €.

L'**enveloppe des subventions** versées aux personnes morales de droit privé se chiffre à 1 345 424 € (nature 6574) soit + 3% par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des subventions aux écoles privées sous contrat + 47 663 € et de la diminution des dépenses relatives aux classes transplantées (voyages scolaires) - 7 140 €.

Autres charges de gestion courante	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 65 en €	2 935 132 €	2 727 838 €	2 706 617 €	2 841 784 €	2 925 255 €	<b>2 982 507 €</b>
Evolution %	-5,51 %	-7,06 %	-0,78 %	4,99 %	2,94 %	<b>1,96 %</b>

La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans de ces autres charges courantes est de - 0,58%.



#### **I.1.2.) Autres dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement qui ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de gestion, sont : les charges financières au chapitre 66, les charges exceptionnelles au chapitre 67 ainsi que le chapitre de provisions pour risques (68). Le cumul de ces trois chapitres représente **156 299,98 € de dépenses réalisées** pour l'année 2022.

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 17 614,03 €, soit -79 % par rapport à l'exercice 2021 (- 65 672 €) avec un taux d'exécution de 25%. En effet, les **remboursements d'activités d'usagers** du service public ont pris fin avec la sortie de la crise sanitaire.

Le chapitre 67 comprend également le paiement des mises en fourrière à la demande de la police municipale. Les remboursements prévus dans les règlements des services publics municipaux et les indemnités de divers sinistres sont affectés sur ce chapitre.

Les **charges financières** (chapitre 66) s'élèvent à **129 785,95 €** sur l'exercice, soit +0,29 %. Elles sont consommées à hauteur de 100 %. Ces charges correspondent au montant des **intérêts de dette** payables par la commune au cours de l'exercice.

Sur demande du comptable public, depuis l'exercice 2021, a été ouverte une provision au **chapitre 68** (7 500 € au BP, augmentée en cours d'exercice pour atteindre 8 900 €) afin de faire face aux créances dont le recouvrement est compromis.

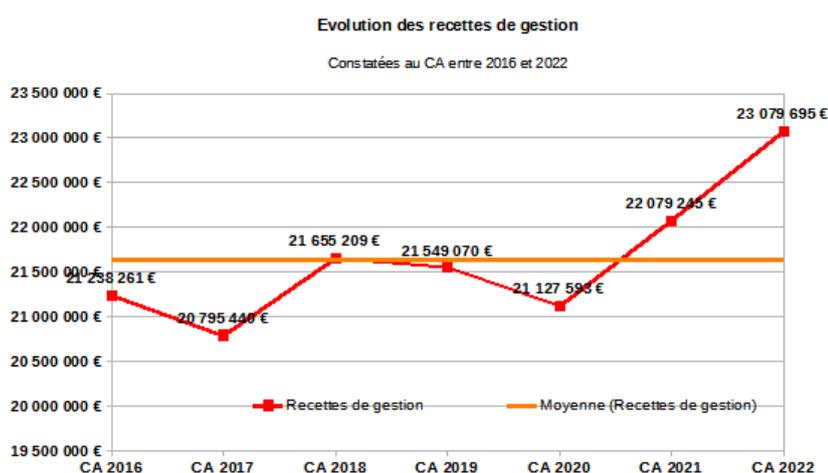
## I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à **23 130 964,64 €** soit une **augmentation de +2,84 %** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution s'élève à 112 %.

### I.2.1.) Recettes de gestion

Les recettes de gestion regroupent toutes les recettes récurrentes et pouvant être considérées comme structurelles dans le budget communal. Il s'agit des chapitres 013, 70, 73, 74 et 75. Il s'agit de la seconde composante de l'épargne de gestion. En 2022, les **recettes de gestion, à 23 079 695,08 €, sont en augmentation de +2,14 %** par rapport à 2021 (+ 1 000 451 €), conséquence d'une année de pleine reprise des services publics après la crise sanitaire et de recettes fiscales qui, sans augmentation des taux d'imposition, suivent la hausse imposée par un coefficient de revalorisation indexé sur l'inflation.

Recettes de gestion	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
En €	20 795 440 €	21 655 209 €	21 549 070 €	21 127 593 €	22 079 245 €	23 079 695 €
Evolution %	-2,09 %	4,13 %	-0,49 %	-1,96 %	4,50 %	2,14 %

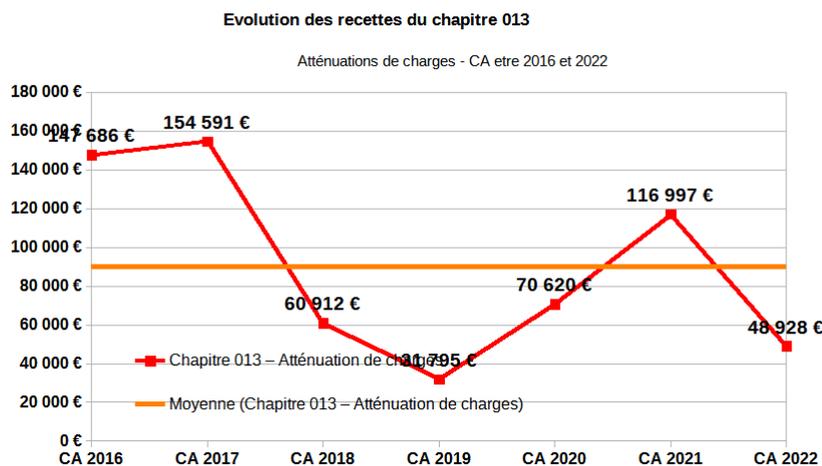


La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des recettes de gestion est de +1,04 %.

## Atténuation de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité, notamment par le biais des contrats d'assurance souscrits pour couvrir les risques liés au personnel (absences, maladies professionnelles, longues maladies...). En 2022, ce chapitre a été exécuté à hauteur de **48 928,36 €, soit une diminution de -58,18 %** par rapport à l'exercice précédent et un taux de réalisation de 97%.

Atténuation de charges	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 013 en €	154 591 €	60 912 €	31 795 €	70 620 €	116 997 €	<b>48 928 €</b>
Evolution %	4,68 %	-60,60 %	-47,80 %	122,11 %	65,67 %	<b>-58,18 %</b>



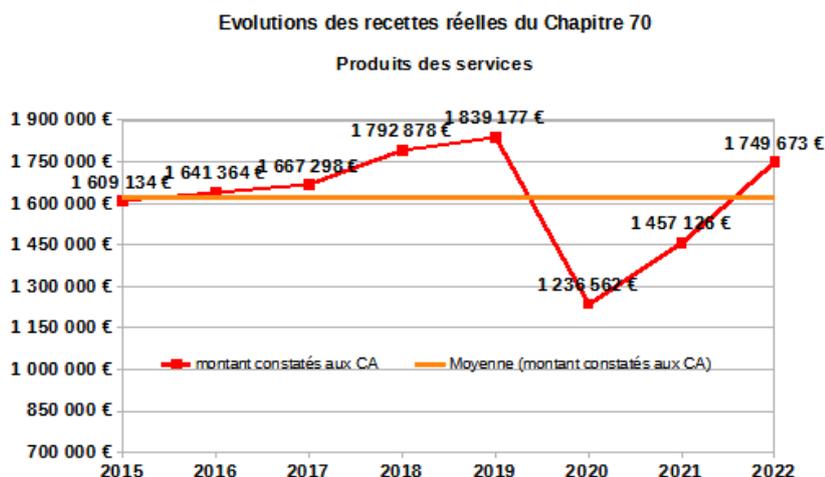
La moyenne annuelle de l'évolution sur 6 ans des atténuations de charges est de + 10,60 %.

## Produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les recettes issues de la tarification des services municipaux à l'utilisateur, comme la restauration scolaire, les abonnements à la bibliothèque, la billetterie de la saison culturelle, des équipements sportifs ou encore l'occupation du domaine public. En 2022, le chapitre 70 a été réalisé à hauteur de **1 749 673,26 €** soit un taux d'exécution de 122 %. **L'évolution annuelle est de + 20 %.**

Produits des services, du domaine et ventes diverses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 70 en €	1 667 298 €	1 792 878 €	1 839 177 €	1 236 562 €	1 457 126 €	<b>1 749 673 €</b>
Evolution %	1,58 %	7,53 %	2,58 %	-32,77 %	17,84 %	<b>20,00 %</b>

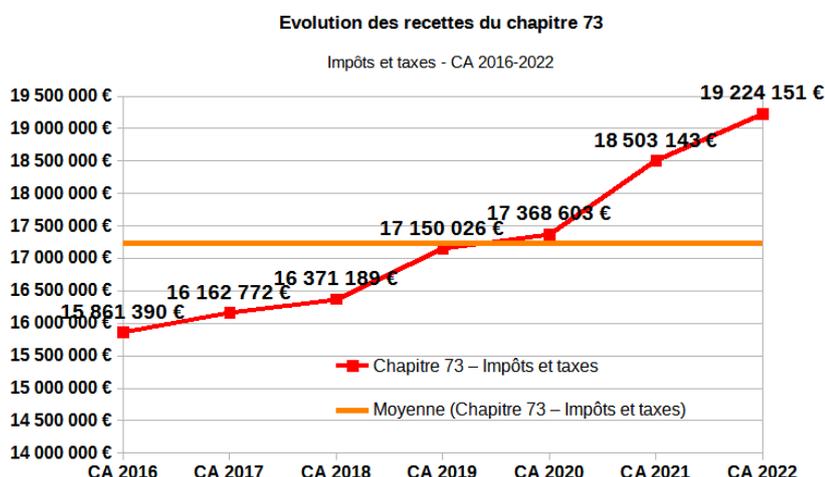
Les recettes du service public sont en augmentation du fait de la fin de la **crise sanitaire**.



### Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 du budget regroupe toutes les recettes fiscales directes et indirectes de la section de fonctionnement et représente la principale source de recettes de la collectivité (83 % des recettes réelles de fonctionnement). Avec **19 224 151 €** encaissés au cours de l'exercice 2022, ce chapitre s'inscrit en **progression de 3,90 %** par rapport à l'exercice précédent. Il est exécuté à hauteur de 110 %.

Impôts et taxes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 73 en €	16 162 772 €	16 371 189 €	17 150 026 €	17 368 603 €	18 503 143 €	<b>19 224 151 €</b>
Evolution %	1,90 %	1,29 %	4,76 %	1,27 %	6,53 %	<b>3,90 %</b>



La moyenne annuelle de l'évolution des recettes du chapitre 73 sur 6 ans est de **+ 3,22%**.

**Le produit de la fiscalité directe** s'élève à **16 221 479 €** (dont 17 226 € de rôles supplémentaires) **soit une progression de +5,32 %**, dans un contexte de stabilité des taux des taxes directes locales. En effet, le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour les locaux d'habitation, décidé en loi de finance 2022 et calculé sur la base de l'inflation, s'est inscrit à +3,4 %. La réforme de la taxe d'habitation a été mise en œuvre totalement.

Le **produit des droits de mutation** atteint **1 879 570 €** soit **- 2,86 %** par rapport à 2021, reflétant, malgré cette baisse, une relative bonne tenue du marché immobilier sur le territoire communal.

La **Dotation de Solidarité Communautaire (646 344 €)** est au même niveau qu'en 2021 ainsi que le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources chiffré à hauteur de 2 789 €. La **Taxe sur l'électricité** est en hausse de 6 601 € (pour un montant total de 364 789 €).

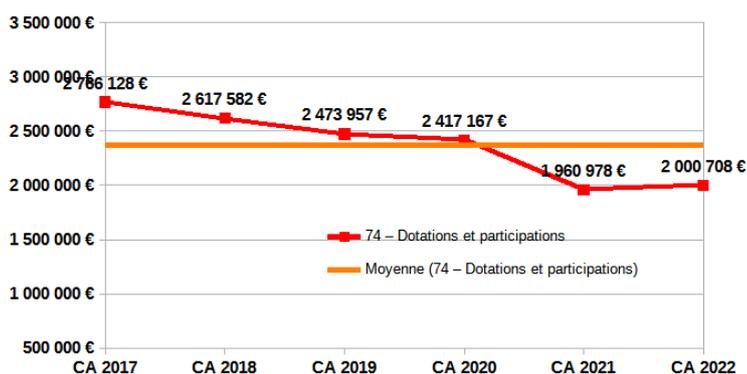
#### Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend notamment les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensation d'exonérations fiscales décidées par l'État. Pour l'année 2022, le chapitre 74 représente **2 000 708 €**. Il s'inscrit en augmentation de **2,03 %** par rapport au réalisé 2021. Le taux d'exécution du chapitre est de 114%.

Dotations et participations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 74 en €	2 766 128 €	2 617 582 €	2 473 957 €	2 417 167 €	1 960 978 €	<b>2 000 708 €</b>
Evolution %	-6,82 %	-5,37 %	-5,49 %	-2,30 %	-18,87 %	<b>2,03 %</b>

#### Evolution des dotations et participations (chap 74)

CA 2017-2022



Pour la première fois l'exercice constate une hausse des dotations d'État du fait du reversement en fin d'exercice 2022 d'une partie supplémentaire de compensation de la Taxe d'Habitation. En effet, se prononçant à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a admis la nécessaire **compensation des recettes fiscalisées des syndicats** dont le calcul était adjoint à la taxe d'habitation. Ce reversement a représenté pour la commune, du fait du rattrapage depuis la mise en place de la réforme, 198 910 €.

L'exercice constate la **diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement** : 1 206 188 € contre 1 291 205 € en 2021 (soit - 85 017 €). Cette baisse est structurelle. Vient également s'ajouter la dernière baisse de la **dotation nationale de péréquation**, avant son arrêt complet en 2023, la ville n'étant plus éligible au dispositif : 65 828€ en 2022 contre 131 655 € en 2021.

Enfin, le chapitre enregistre en hausse les recettes issues des **allocations compensatrices de l'État** (montant total de 136 713 € ce qui représente une augmentation de + 7 900€), relatives aux diverses exonérations et réductions de taxes foncières et d'habitation.

En outre, les **participations et subventions** sont en augmentation de +41 343 € (elles se chiffrent à 373 212 €). La Direction des Systèmes d'Informations a obtenu une subvention de l'État à travers l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique d'un montant de 40 000 € non prévue au budget.

Enfin, la part du **FCTVA** affectée au fonctionnement s'inscrit en augmentation de 6 890€, soit une recette de 19 857 €.

#### Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 regroupe essentiellement les revenus tirés de la gestion immobilière de la commune (hors cessions) et comprend en premier lieu les loyers à percevoir (logements, commerces, etc.). En 2022, ce chapitre s'élève à 56 234,36 € soit une augmentation de 37,16 % par rapport au réalisé 2021.

Autres produits de gestion courante	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 75 en €	44 652 €	812 648 € (cession lotissement)	54 115 €	34 641 €	41 000 €	<b>56 234 €</b>
Evolution %	-92,79 %	1719,96 %	-93,34 %	-35,99 %	18,36 %	<b>37,16 %</b>

#### **I.2.2) Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la Ville sont regroupées au sein des chapitres 76 et 77, comptabilisant respectivement les recettes financières (0€ pour 2022) et les recettes exceptionnelles, qui s'élèvent à **51 270€, en baisse de 87 %**.

En effet l'année 2022 n'a enregistré aucune cession de biens. Le chapitre constate des remboursements suite à des sinistres ou décisions de justice.

Recettes exceptionnelles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre 77 en €	50 051 €	221 257 €	37 258 €	385 718 €	412 126 €	<b>51 270 €</b>
Evolution %	282,27 %	342,06 %	-83,16 %	935,26 %	6,85 %	<b>-87,00 %</b>

#### **I.3. Evolution des marges de manœuvre**

L'exercice 2022 voit se poursuivre l'amélioration de l'ensemble des grands équilibres du budget communal. Malgré des variations annuelles et les difficultés conjoncturelles telles que l'inflation, on observe une **consolidation structurelle de la CAF brute** autour de 3,737 Millions d'euros. La stratégie engagée depuis plusieurs années a permis de limiter l'impact des baisses massives de dotations sur l'épargne de gestion, préservant la capacité de la commune à investir et garantissant sa solvabilité. Cet autofinancement est en effet nécessaire à la politique d'investissement qui se veut forte et constante.

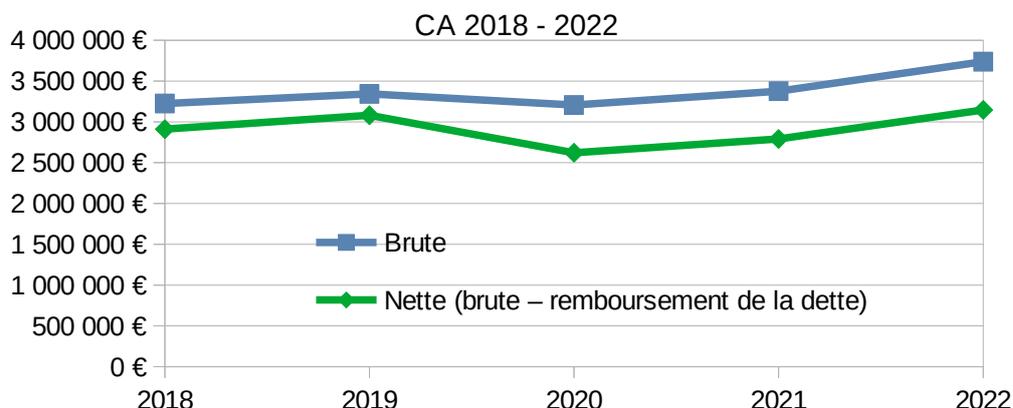
Capacité d'autofinancement	CA 2021	CA 2022
<b>CAF - gestion €<sup>1</sup></b> Evolution %	3 471 273 € +12,06 %	<b>3 777 586,00 €</b> <b>+8,82 %</b>
<b>CAF - brute €<sup>2</sup></b> Evolution %	3 375 888 € +5,28 %	<b>3 737 516,00 €</b> <b>+ 10,71 %</b>
<b>CAF - nette €<sup>3</sup></b> Evolution %	2 789 653 € +6,41 %	<b>3 145 923,00 €</b> <b>+ 12,77 %</b>

1 Recettes de gestion – Dépenses de gestion constatées aux CA

2 Recettes réelles de fonctionnement (-les cessions)– Dépenses réelles de fonctionnement (- les travaux en régie)

3 CAF brute – remboursement annuité de la dette

## Evolution de la capacité d'autofinancement réelle



## II. Section d'investissement

### II.1) Dépenses d'investissement

Les **dépenses réelles d'investissement** regroupent les dépenses d'équipement, les dépenses financières de la collectivité, notamment le remboursement du capital de la dette, et les opérations pour compte de tiers. En 2022, elles s'élèvent à **6 234 503,64 €**.

Dépenses réelles d'investissement	CA 2020 (réalisé + RAR reportés)	CA 2021 (réalisé + RAR reportés)	CA 2022 (réalisé + RAR reportés)
Dépenses d'équipement	3 963 664,39 €	5 145 468,76 €	5 505 550,43 €
Dépenses financières	584 871,98 €	586 235,42 €	591 593,38 €
Opérations pour compte de tiers	59 229,20 €	94 282,84 €	137 359,83 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 607 765,57 €</b>	<b>5 825 987,02 €</b>	<b>6 234 503,64 €</b>

#### II.1.1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 88 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent les subventions d'investissement versées, les crédits votés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent. En fin d'exercice, les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 505 550 €**.

Les **subventions d'équipement versées** sont comptabilisées pour 2022 à 230 822,20 € (dont 160 867,20 € de Restes à Réaliser), et concernent : les subventions en faveur des bailleurs sociaux ; et pour les acquisitions de vélos électriques.

- **Les réalisations par opérations (hors ACP : 4 552 385,75 € réalisés en 2022)** qui peuvent être présentées comme suit :

Synthèse budgétaire – Investissement 2022					
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2022	Réalisation des opérations hors APCP 2021			
		CA 2022 – dépenses réalisées	RAR 2022	Total CA 2022	Taux d'exécution 2022
<b>Opérations d'équipement :</b>	5 828 632,92 €	2 511 212,70 €	2 041 173,05 €	4 552 385,75 €	78,10 %
101 – Bâtiments centraux (HDV et annexes)	340 316,96 €	210 417,42 €	63 753,32 €	274 170,74 €	80,56 %
102 – Voirie	1 022 235,78 €	276 806,92 €	668 861,06 €	945 667,98 €	92,51 %
103 – espaces verts	1 405 488,50 €	693 686,57 €	291 650,32 €	985 336,89 €	70,11 %
104 – écoles	238 138,15 €	72 741,36 €	102 272,27 €	175 013,63 €	73,49 %
105 – sports	1 380 503,95 €	749 596,80 €	533 734,37 €	1 283 331,17 €	92,96 %
106 – culture	152 323,20 €	85 549,35 €	59 415,85 €	144 965,20 €	95,17 %
108 – autres bâtiments	562 732,81 €	201 153,91 €	140 631,80 €	341 785,71 €	60,74 %
109 – véhicules	65 000,00 €	34 456,61 €	11 074,56 €	45 531,17 €	70,05 %
110 – foncier	131 636,00 €	42 156,16 €	44 023,20 €	86 179,36 €	65,47 %
111 – bâtiments sociaux	170 652,20 €	107 106,93 €	5 943,00 €	113 049,93 €	66,25 %
117 – informatisation scolaire	49 544,86 €	29 846,52 €	0,00 €	29 846,52 €	60,24 %
124 – Accessibilité bâtiments	308 980,51 €	7 694,15 €	118 733,30 €	126 427,45 €	40,92 %
130 – Programme mixte access-énergétique	1 080,00 €	0,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	100,00 %

- Les crédits de paiements 2022 des APCP ont été réalisés de la façon suivante (cf. délibération n°8 de révision et de situation des APCP du 9 février 2023) :

APCP 2022		
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2022	CA 2022 – dépenses réalisées
<b>APCP Total :</b>	<b>1 115 711 €</b>	<b>722 342 €</b>
125 – APCP Kubdo	186 500 €	0 €
126 – APCP HDV	171 088 €	100 000 €
128 – APCP La Plaine Chantegrillet	3 046 €	0 €
129 – APCP Eglise	30 000 €	8 960 €
131 – APCP Aqueduc phase II	335 000 €	293 805 €
132 – APCP BARLET	250 000 €	242 778 €
202 – PLAN LUMIERE	140 076 €	76 800 €

## II.1.2. Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement comprennent les **opérations réalisées pour le compte de tiers** et le **remboursement du capital de la dette**. En 2022 ces postes représentent respectivement :

- 137 359,83 € pour le projet Nature Yzeron (opération pour le compte de tiers – chapitre 458)
- 591 593,38 € pour le remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

En effet, l'évolution des dépenses de remboursement du capital de dette est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.

Prêteurs	Capital restant dû – CRD au 31/12/2022	% du CRD
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2 400 000 €	31,56 %
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	2 200 000 €	28,93 %
CAISSE D'ÉPARGNE	1 299 365 €	17,29 %
SFIL / SFILL CAFFIL	1 704 037,56 €	22,41 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>7 603 403 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2022 s'élève à **7 603 403 €**.

## **II.2 Recettes d'investissement**

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice 2022 se chiffrent à **3 019 983,25 €**.

Elles comprennent 510 958,84 € de **restes à réaliser**, en attente de versement à la clôture 2022.

Les **subventions d'équipements perçues** se sont élevées à **127 364,20 €** et comprennent :

- Région AURA pour :
  - les vidéos immersives de l'Aqueduc : 8 302 €
  - la vidéo protection (phase 2) : 30 000 €
  - la plateforme numérique des commerçants : 6 750 €
- Métropole pour les acquisitions du conservatoire de musique et de danse : 8 293,40 €
- Caisse des Dépôts : 6 480 € (plateforme numérique)
- Caisse d'Allocation Familiale pour les travaux effectués dans les EAJE : 10 576 €
- FIPDR : 2 100 € pour les équipements de la police municipale (caméras piétons et gilets par balle)
- DRAC : 54 862,80 € (acompte pour les travaux de l'Aqueduc)

**Les subventions à percevoir sur cet exercice budgétaire 2022** et constatées en RAR sont :

- FIPDR : extension vidéo protection (phase 3) pour 31 468 €
- Bonus écologique véhicules : 4 000 €
- Région AURA : 104 280 € pour le court de tennis couvert
- CAF pour des travaux réalisés dans les crèches : 48 793 €
- Suite des subventions pour la rénovation de l'Aqueduc DRAC et DSIL : 281 213,20 €

De plus la commune constate en recette :

- 404 138,50 € de **FCTVA** pour la récupération de TVA des biens acquis sur l'exercice 2021 (- 13,89%)
- 38 491 € (dont 16 705 € en RAR) pour la **taxe d'aménagement**, reversée par la Métropole de Lyon
- 1 858 993,21 € d'affectation en **capitalisation de l'excédent de fonctionnement** constaté en 2021
- les régularisations en recettes des opérations pour comptes de tiers, se chiffrent à 125 242 € et comprennent 23 499 € de RAR
  
- En outre, l'**excédent d'investissement 2021** a été reporté pour 3 593 489,79 € en recette d'exécution positive reportée.

**Détail des écritures d'ordre pour les deux sections :**

Écritures d'ordre 2022	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Chapitres 040 /042 amortissements / travaux en régie</b>	107 092,81 €	855 739,18 €	855 739,18 €	107 092,81 €
<b>Chapitre 041 cessions</b>	75 132,00 €	75 132,00 €		

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à Madame le Maire de quitter la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- DÉSIGNER Monsieur MOMIN pour présider la séance lors du vote du compte administratif.
- APPROUVER le compte administratif 2022.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
- DÉSIGNE Monsieur MOMIN pour présider la séance lors du vote du compte  
administratif,

- APPROUVE le compte administratif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : maquette budgétaire - compte administratif 2022

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI